

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0037674

Optique 188264

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11679 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ELID RISSI YOUSSEF

Date de naissance : 20/04/1976

Adresse : Rue 142 N 117 Ain el hach -

casablanca -

Tél. : 0660250374 Total des frais engagés : 3300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. MOUSSAOUI Khadija
Ophtalmologie Adulte et Pédiatrique
INPE:091183020
Tél. 05 22 87 12 96

Date de consultation : 23/12/2023

Nom et prénom du malade : El IdriSSI youssef Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Presbytie Cataracte

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 23/12/2023

Signature de l'adhérent(e) : 20/12/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/12/2023	US		300 dh	Dr. MOUSSAOUI Nadia Ophtalmologie Adulte et Pédiatrique INPE:091183020 Tél: 05 22 87 12 96

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE MOUSSAOUI Opticien Optométriste Bd E. Bloc 106, N° 7 ay Mohammadi - Casablanca 05 22 60 34 39 GSM: 06 69 00 97 85	23/12/13					3000 P. ^o

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	H G B	Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Moussaoui khadija

Ophtalmologie AdulTE et Pédiatrique



د. مساوي خديجة

طب و جراحة العيون للأطفال و الكبار

- Ex Professeur et Enseignante à l'université Med VI des sciences de la santé
- Diplômée des Universités de Médecine de Marrakech et Paris
- DIU en ophtalmologie pédiatrique . université Paris Descartes. Paris
- DIU en neuro-ophtalmologie. Université Pierre et Marie Curie. Paris
- DIU en oeil et médecine interne. Université Pierre et Marie Curie. Paris
- DIU en Adaptation des lentilles de contact. Paris
- DIU en Tomographie en cohérence optique. Paris
- Membre de la société française d'ophtalmologie

• أستاذة سابقا بجامعة محمد السادس لعلوم الصحة

• خريجة جامعات الطب ببراكش وبارييس

• شهادة طب العيون للأطفال . باريس

• شهادة طب الأعصاب والعيون . باريس

• شهادة طب الأمراض الماطنة والعيون . باريس

23 décembre 2023

• شهادة العدسات اللاصقة الطبية . باريس

• عضو الجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون

Mr. EL IDRISI Youssef

Casablanca الدار البيضاء

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 0.75 (- 0.25 à 111°)

OG = + 0.50 (- 0.25 à 28°)

VP : ODG = Add : + 2.00



Bd. El Qods. Résidence Al Hakim. Lot. Assakan Al Anik. 1er Etage. App 4 Ain Chok - Casablanca

Tél: 05 22 87 12 96 - Gsm : 06 53 89 41 52 (RDV par SMS et Whatsapp) Email : khadija_moussaoui@yahoo.fr

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste

Bloc Kodia 106 Bd. E N° 7 Bis,

El Hay Mohammedi - Casa

Tél : 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

Patente : 32825428

Hay Mohammedi - Casablanca

561 05 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85

MOUSSAOUI Abdssamad

INPE: 095012357

Ordonnance de M. le Docteur :



OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Optométriste

N° 305194

E Bloc 106 N° 7

El Hay Mohammedi - Casablanca

561 05 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85

نظارات مساوي

أخصائي في الأدوات البصرية

بلوك الكدية 106 - الحي المحمدى E

الرقم 7 مكرر - الحي المحمدى

الهاتف : 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

الباتنات : 32825428

N° de nomenclature

Correspondant à la prescription

LOIN	O.D: +0,75 / -0,25 à 111° O.G: +0,50 / -0,25 = 28	PRES	O.D: +2,00 O.G: +2,00
------	--	------	--------------------------

FOURNITURE

2 Monture : optique

Optique

Verres : organique

organique

Etuis : Etui MOUSSAOUI

OPTIQUE MOUSSAOUI
Opticien Optométriste
BLOC 106, N° 7
Total

Hay Mohammedi - Casablanca
Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85

700,-

500,-

1000,-

800,-

3000,- جم

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca, le 93/12/2023.

M. ou Mme : EL IDRISI Youssef.